

BULLETIN MUNICIPAL

ANNEE 2020



COMMUNE DE MONPLAISANT



Le mot du Maire,

Drôle d'année 2020 qui restera dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Le 15 mars, date importante pour la vie de la commune, se sont déroulées les élections municipales.

Au nom de tous les élus, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui, dans un contexte de précautions sanitaires et de distanciations, se sont déplacés pour nous accorder leur confiance.

Je salue amicalement Bernard Grenier, ancien conseiller pour son investissement et je souhaite la bienvenue aux nouveaux qui nous ont rejoints.

Malgré tout, la commune a continué à fonctionner et s'est adaptée :

- La municipalité a maintenu le contact téléphonique avec les personnes de plus de 70 ans, isolées ou fragiles pour prendre des nouvelles et recueillir leurs besoins.
- Grâce au matériel fourni par le Conseil Départemental et à la participation financière de la mairie, des masques ont été distribués dans les boîtes aux lettres gratuitement à tous les habitants de la commune. Je tiens à remercier tout particulièrement Monique Chiès pour son implication.
- Le télétravail a été mis en place pour nos secrétaires afin d'assurer la continuité administrative de la commune.
- Les animations prévues au calendrier de nos associations communales ont été annulées.
- La Commémoration du 11 novembre s'est déroulée dans le strict minimum de participants.
- La traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu.

Les coffrets pour nos aînés seront distribués par les élus municipaux.

Réélu Maire le 25 mai, c'est pour moi un honneur de pouvoir administrer notre village et de le représenter au sein de la Communauté des Communes pour les six années à venir.

Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur salaire. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en

faisant confiance, en continuant à fréquenter les commerces et à travailler avec toutes les entreprises de notre territoire.

J'adresse un message aux présidents et aux bénévoles de nos associations : « gardez votre courage et vos motivations pour 2021 afin de poursuivre le tissage des liens sociaux et amicaux . »

Comme si cela ne suffisait pas, durant cette période difficile, notre Pays doit faire face à des attentats terroristes qui touche notre nation, la République et ses valeurs auxquelles nous sommes tant attachés comme la liberté d'expression, de culte et la laïcité. Mes pensées vont aux victimes et à leurs proches.

Je termine mes propos en formulant des vœux pour que cette année vécue nous rende plus humbles, plus raisonnables, plus solidaires. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches .

Bien à vous,

Jean-Bernard Lalue

LE MAIRE ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX
VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX ET
VOUS SOUHAITENT UNE EXCELLENTE ANNEE 2021

LES VŒUX 2020

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le dimanche 26 janvier 2019 en présence d'une nombreuse assistance.



Une nombreuse assistance attentive au discours du maire....



Suivi d'un pot très convivial



PERMANENCES MAIRIE

Le Bourg
24170 Monplaisant
mairie.monplaisant@orange.fr
TEL : 05 53 29 02 41
FAX : 05 53 29 02 41
Site internet : www.monplaisant.fr

Horaires d'ouverture Mairie

MARDI 13 h à 17 h

Secrétaire : Sylvia FONGAUFFIER

JEUDI 13h à 17 h

Secrétaire : Stéphanie VERGNOLLE

ETAT CIVIL 2020

Naissance : Bienvenue à 300ème habitante, Neila DELFOUR BOUMENDIL,
née le 30 juin

Baptême civil : Maël ROBERT LALUE le 11 janvier

Décès : Le 31 juillet, Mme Jeanne BENOIT veuve Mage
Le 4 août, Mr Claude BRANDELY

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020



Lors du scrutin du 15 mars, un seul tour a suffi pour élire le nouveau conseil municipal.

L'ensemble des candidats ont été élus, le taux de participation s'élevant à **62,03%** (147 votants).

Liste des élus au nouveau Conseil municipal qui comprend 4 femmes et 7 hommes

ELUS	VOIX	%	ELUS	VOIX	%
Carine DURAN PICAUD	139	96,52%	Franck GAMOT	134	93,05%
Thierry BASSET	137	95,13%	Michaël ECALLE (134	93,05%
Pascal MAZET	136	94,44%	Marie-Claude RIBATET	132	91,66%
Sandrine ENSMINGER	136	94,44%	Stéphane ROQUE (élu)	131	90,97%
Francis GORSE	135	93,70%	Marie PRADERIE	122	84,72%
Jean-Bernard LALUE	134	93,05%			

La première réunion du nouveau conseil municipal s'est déroulée le 25 Mai 2020, au cours de laquelle ont été élus le maire et ses deux adjoints et a été fixée la composition des différentes commissions municipales.

Maire : Jean Bernard LALUE

Adjoints : 1er : Marie PRADERIE 2ème : Thierry BASSET



Le nouveau conseil municipal, visages masqués, COVID 19 oblige

Composition des nouvelles commissions communales :

Commissions Communales	Titulaires	Suppléants
SDE24 Syndicat Départemental d'Energie Dordogne	Mr Thierry BASSET Mr Pascal MAZET	Mr Franck GAMOT Mr Stéphane ROQUE
SMD3 Syndicat Mixte Départemental des Déchets	Mr Thierry BASSET Mr Francis GORSE	Mme Sandrine ENSMINGER Mr Mickaël ECALLE
SIAEP Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable	Mr J-Bernard LALUE Mme Marie PRADERIE	Mme M-Claude RIBATET Mr Stéphane ROQUE

Location de la salle des fêtes municipale : **ETAT DES LIEUX**

Mmes PRADERIE et RIBATET sont chargées de contrôler la remise en état conforme après location de la salle des fêtes, cette formalité étant **obligatoire** préalablement à la **remise du chèque de caution**.

ELECTIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE ET FORET BESSEDE

Au renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, le [conseil communautaire](#) de la communauté de communes se compose de 42 délégués représentant chacune des communes membres et élus pour une durée de six ans.

La communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède regroupe 20 communes et présente une superficie de 250,2 km²⁴.



Le 9 juillet 2020 a eu lieu l'élection d'un nouveau président et des 7 vice-présidents

Président

Serge ORHAND

Vice-Présidents

Christian SIX : en charge des bâtiments et de l'aire des gens du voyage

Jean Jacques PETIT : en charge des finances et de l'administration générale

Jacques MIGNIOT : en charge du développement économique

Christian LEOTHIER : en charge du tourisme, de la communication et du PLUI

Jean-Bernard LALUE : en charge du développement durable

Maryse DURAND : en charge de l'enfance-CIAS-Maison France services

Joël LECORRE : en charge de la mobilité

RECENSEMENT 2020

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui nous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). Elle aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

Comment reconnaître un agent recenseur ?

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

Est-il obligatoire de répondre ?

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

Dates du recensement :

En raison de la pandémie de la COVID 19, le recensement, initialement prévu sur la période du 21 Janvier au 20 février 2021, est reporté à des dates ultérieures.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE SMD3

DÉFINITION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

- Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs),
- Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations,

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera supprimée.

POURQUOI LA METTRE EN PLACE ?

- Répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015,
- Réduire la quantité de déchets enfouis,
- Encourager à mieux trier les déchets,
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable,
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers.

• QUE FINANCE-T-ELLE ?

La Redevance Incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

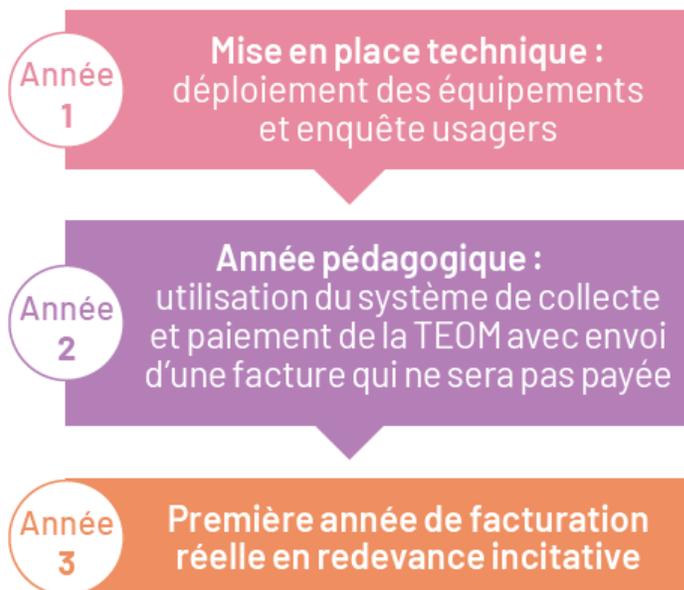
La Redevance Incitative se compose de 2 parties :

D'une part fixe : Elle correspond à un abonnement annuel au service (comme pour l'électricité ou l'eau...)

+ un forfait de base qui comprend le nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts.

D'une part variable : appliquée pour l'enlèvement des déchets en cas de dépassement du forfait.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE



e déploiement sur le département est programmé géographiquement en 3 temps, le secteur de Belves, auquel Monplaisant est rattaché, étant concerné au **1^{er} janvier 2023** où les usagers recevront leur première facture en redevance incitative (année 2022) .
Entretemps (année 2021), une facture non payée sera adressée à des fins pédagogiques.
Sur le territoire de la commune, **3** points de collecte ont été mis en place :

Mairie, Le Moulinal, la Filature



Le point de collecte SMD3 de la Filature

T.R.A.M

Transport a la demande limité au périmètre du Pays de Belvès

EXPERIMENTATION

COMMENT FONCTIONNE CE SERVICE ?



Dans le cadre du démarrage, cette prestation est proposée le mardi matin et le samedi matin uniquement.

Vous vous inscrivez à la mairie en appelant le **06 82 96 50 92**, entre 9h et 12h dernier délai la veille du déplacement prévu.

Sur le répondeur,
vous déclinez :

- 1 votre identité,
- 2 l'heure à laquelle vous souhaitez venir sur Belvès,
- 3 votre adresse,
- 4 votre N° de téléphone,
- 5 votre point d'arrêt à Belvès,
- 6 l'heure de retour prévu à partir de ce point ou d'un autre à préciser

Vous recevrez dans l'après midi (avant 17h) soit un appel, soit un message (sur répondeur) de confirmation, avec un horaire le plus adapté possible à votre demande.

Au jour et à l'heure indiqué, un véhicule passe vous prendre à domicile, avec ou sans bagage.

Au retour, il vous reprend à l'heure au lieu prévu et vous dépose à votre domicile.

Suite à un accord avec la Municipalité du Pays de Belvès, le **service de transport à la demande est étendu à la commune de Monplaisant.**

POINT SUR L'ADRESSAGE COMMUNAL¹

Le **dossier relatif à l'adressage communal est finalisé** et a été présenté au nouveau conseil municipal lors de sa séance du 1er septembre 2020.

Une **réunion d'information pour nos concitoyens** a été organisée le 16 octobre 2020 au cours de laquelle les modalités de l'adressage ont été précisées lors d'une présentation power point, suivie d'une séance de questions-réponses.

Le **plan d'adressage et de numérotation des voies** fera l'objet d'une **délibération en conseil municipal** et de son **officialisation** par la prise des **textes réglementaires**.

35 voies de la commune ont été dénommées et **186 points adresses** créés.

La mise en place de la nouvelle signalisation nécessitera la pose d'une **cinquantaine** de panneaux indicateurs.

Les **plaques adresses individuelles** seront remises aux habitants.

Un **plan indicateur** reprenant l'ensemble des nouvelles voies sera installé sur le panneau d'affichage du parking de la mairie.

La **nouvelle signalisation** sera mise en place pour la fin de l'année 2021 au plus tard.

¹ Le dossier d'adressage peut être consulté sur le site web de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020.LISTE OFFICIALEE DES VOIES DE LA COMMUNE DE MONPLAISANT

NOM DE LA VOIE	Débutant	Finissant
allée Joséphine BAKER	L-C BELVES-MONPLAISANT	Ecole SAGELAT
chemin du BLOY	R-P Fongauffier	Chemin du Bloy
chemin des BOIS	Intersection Route de Raunel - Chemin des bois	Intersection Chemin des bois-Chemin des jolis prés
chemin des COTEAUX	Intersection D52 Route d'URVAL-Chemin des Coteaux	Intersection Chemin des Coteaux-Route de Raunel
chemin de l'EGLISE	Eglise de Monplaisant	Intersection Rue SEM GALLET-chemin de l'EGLISE
chemin de la FONTAINE	Intersection chemin des jolis prés - Chemin de la fontaine	Intersection Chemin de la fontaine- D 710
Chemin des JOLIS PRES	intersection Chemin des jolis prés-chemin des acacias	intersection chemin des jolis prés-route de Raunel
chemin des MORILLES	Eglise de Monplaisant	Intersection Chemin des Morilles-D52 route d'URVAL
chemin des TILLEULS	Intersection Route de la LENOTTE-Chemin des Tilleuls	Intersection Chemin des Tilleuls-D710
Impasse de la BALMADE	intersection village-impasse de la balmade	Extrémité impasse de la Balmade
impasse du CALVAIRE	Intersection Impasse de Cassagne-Impasse du Calvaire	Extrémité Impasse du Calvaire
impasse de CASSAGNE	Intersection Rue E.LEROY-Impasse de Cassagne	Extrémité Impasse de Cassagne
impasse du CHÂTEAU	Intersection route des Chataigniers-Impasse du château	Extrémité Impasse du château
impasse DES CHENES	Intersection Route de la LENOTTE-Impasse des Chenes	Extrémité impasse des Chenes
Impasse de la COMBE DE L'AGNEL	intersection route d'Urval-impasse de la combe de l'AGNEL	Extrémité impasse de l'AGNEL
impasse des GENEVRIERS	Intersection Route de la LENOTTE-Impasse des Genévriers	Extrémité Impasse des Genévriers
impasse de JACQUOU	Intersection D710 Sud-Impasse de Jacquou	Extrémité Impasse de Jacquou
impasse du MAYNE	Intersection route de ST AMAND-Impasse du Mayne	Extrémité Impasse du Mayne
Impasse du MOULIN ROUGE	intersection route de la lenotte-impasse du moulin rouge	impasse du moulin rouge
impasse de la NAUZE	Intersection D710 Sud-Impasse de la Nauze	Extrémité Impasse de la Nauze
impasse des NOYERS	Intersection Rue E.LEROY-Impasse des Noyers	Extrémité Impasse des Noyers
impasse de la ROUQUETTE	Intersection impasse de la rouquette-Chemin des morilles	Extrémité impasse de la rouquette
impasse du SERPOLET	Intersection Route des Chataigniers-Impasse du Serpolet	Extrémité Impasse du Serpolet
Impasse de la TUTTE	intersection route des moulins-impasse de la tutte	Extrémité impasse de la Tutte - LC SIORAC
route des CHATAIGNIERS	Intersection D52 Route d'URVAL-Route des Chataigniers	Intersection Route des Chataigniers-Chemin des Coteaux
route du CRA	Intersection D710 Sud - Route du CRA	Route du CRA.L-C MONPLAISANT-SAGELAT
route des CRABES BLANQUES	intersection chemin des coteaux-Route des crabes blanches	limite communale SIORAC
route de la GARE	intersection D7_D710 sud	intersection D7_D710
route de LA LENOTTE	Intersection Rue SEM GALLET- Route de la Lenotte	Intersection Route de la Lenotte- D710 nord Route des Moulins
route des MOULINS	Intersection D710 Nord- Chemin de fonmorte	Intersection D710 Nord- D52 Route de ST AMAND
route de RAUNEL	Eglise de Monplaisant	Intersection D710 Nord-Route de Raunel
route de SAINT AMAND	Intersection D710 Sud- D52 Route de ST AMAND	D52 Route de ST AMAND.Pont L-C
route SEM GALLET	Eglise de Monplaisant	Intersection D52 Route d'URVAL-Rue SEM GALLET
route d'URVAL	limite communale D52 BELVES-Monplaisant	limite communale D52 Monplaisant-Urval
rue EUGENE LE ROY	Intersection Rue E.LEROY-Avenue du 19 mars 1962 BELVES	Intersection Rue E.LEROY-Route de la LENOTTE
LC limite communale	CC Chemin communal	

TRAVAUX 2020 et PROJETS 2021

Malgré une année chaotique, la commune a pu engagé des travaux :

1) Voirie :

Montant de **22 000** euros.

- Goudronnage à La Renardie, Branchat ainsi que l'entrée au niveau de la zone artisanale du Moulin Rouge,
- Point à temps sur divers axes routier.

2) Fleurat :

Montant de **8 000** euros.

Enfouissement des lignes téléphoniques et électriques

3) Bourg :

Montant de **25 000** euros.

Enfouissement des lignes téléphoniques et électriques, remplacement des conduites d'eau et mise en place d'un poteau incendie au niveau du bourg .

4) Des devis et des demandes de subventions départementales ont été élaborés pour les projets suivants :

- rénovation de la toiture (changement zinc) et du plafond (plancher bois) au niveau de l'église.
- Salle des associations : effacement du mur en façade en prévision de places de stationnement et sécurisation avec une meilleure visibilité.
- Réhabilitation de la fontaine de Gaussens : crépi et jardinières

Les travaux seront programmés en 2021 en suite de l'obtention des subventions.

Deux premières subventions ont, d'ores et déjà, été obtenues lors de la réunion du Fonds d'Équipement des Communes de Dordogne lors de sa séance du 17 novembre 2020 :

- travaux de restauration de l'Eglise : **1 261€**
- sécurisation et embellissement du bourg : **3 003€**

BLASON COMMUNAL : UNE OFFICIALISATION INDISPENSABLE

Le blason de notre commune fut créé pour la 92^{ème} fête de la Félibrée organisée par le Canton de Belvès en **2011**.

C'est **Marie Praderie** qui est à l'origine de sa conception, en prenant en compte dans sa réflexion, les caractéristiques environnementales et les édifices représentatifs de la commune :

- les monuments « historiques » : l'Eglise du XII^{ème} siècle, le Château de Véziat, la Maison forte de Bosredon

- l'environnement : la forêt de la Bessède, la Nauze et le Raunel.

C'est ainsi que naquit notre blason:

« Sur fond vert de la Bessède, cerné du bleu des ruisseaux, apparaissent l'église et les 2 vestiges historiques »

Bernard Grenier et son épouse, ainsi que Sabine Vialle , se chargèrent de sa réalisation.

MAIS NOTRE BLASON N'AVAIT AUCUNE EXISTENCE LÉGALE !!!!

L'examen des délibérations du conseil municipal des dix dernières années n'a pas permis de retrouver trace , à la différence de la devise communale validée le 22 avril 2011, d'une délibération relative à la création du blason communal actuel qui, de ce fait, ne présente aucun caractère officiel.

Or, en application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

La délibération du conseil municipal est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Aussi, lors d'un prochain conseil municipal, une délibération spécifique sera prise permettant de **régulariser a posteriori ce vide juridique**.

La description de ce blason (le blasonnement) deviendra la description officielle de ces armoiries et sera reprise dans le texte de la délibération.

Blason	<i>De sinople à une tour d'or, ajourée de sable, couverte de gueules, avec son avant-mur senestre d'or ouvert de sable, en chef à dextre ; à une tour d'or, ajourée de sable, couverte de gueules, avec son avant-mur dextre d'or ouvert de sable, en chef à senestre ; et à une maison haute d'or, essorée de gueules, ouverte de sable et ajourée sous le toit, de deux fenêtres de sable bordées du champ, elles-mêmes soutenues d'une burelle de gueules chargeant ladite maison ; le tout bordé d'azur en flancs et en pointe.</i>
---------------	---

LA DEVISE DE LA COMMUNE : « Montem vallemque regit » (Gouverne monts et vallée)



AVANT LA COVID-19, LA GRIPPE ESPAGNOLE

De 1918 à 1919, un virus de la grippe particulièrement virulent et contagieux appelé "grippe espagnole" se déclare aux **États-Unis**, puis en Europe, avant de se répandre sur tous les continents. Contrairement au nom qui lui est attribué, **l'Espagne n'est pourtant pas à l'origine de la grippe espagnole**. Le virus a été nommé ainsi car à cette époque, l'Espagne, qui n'est pas engagée dans la Première Guerre mondiale, n'est pas soumise à la censure. À l'inverse de ses voisins qui cherchent à cacher leurs morts, elle publie librement et publiquement des informations sur cette maladie, d'où le nom de "grippe espagnole". Véritable catastrophe humaine et sanitaire, la grippe espagnole va durer **deux ans**.

Le virus grippal responsable de la grippe espagnole proviendrait des **oiseaux** qui sont des réservoirs naturels de bon nombre de virus. Ce virus aviaire aurait ensuite muté avant de contaminer l'homme. En effet, le virus de la grippe espagnole serait né de la combinaison d'une souche humaine (H1), provenant de la grippe saisonnière H1N8, avec des gènes aviaires de type N1. De ce croisement aurait émergé entre 1917 et 1918 la souche à l'origine du virus de la grippe espagnole nommée **H1N1**.



Les premiers cas de grippe espagnole sont signalés en mars 1918 dans des bases militaires de **l'État du Kansas aux États-Unis**. L'épidémie se serait ensuite propagée vers l'Europe avec l'arrivée de troupes américaines en France en avril 1918.

De l'Europe, le virus se serait ensuite répandu jusqu'aux colonies par le biais des paquebots, gagnant ainsi l'ensemble des continents. La grippe espagnole était en effet caractérisée par une très forte contagiosité. Bien que ne présentant aucun symptôme lors des premiers jours de l'infection, les malades contribuaient tout de même à transporter et à propager le virus. Ces derniers étaient ensuite confrontés aux principaux **symptômes de la maladie**, un affaiblissement des défenses immunitaires, de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires.

En France :

La grippe espagnole touche la France pendant un peu plus d'un an, **d'avril 1918 à mai 1919**. Propagée par l'arrivée de troupes américaines venues prêter main-forte aux soldats français, elle aurait débuté dans le Nord-Est de la France avant de conquérir l'ensemble du territoire français. La première vague de l'épidémie bien que très contagieuse fait peu de morts.

Mais à la suite de la **mutation du virus** durant l'automne 1918, la France fait face à un pic de mortalité très important, notamment, chez les **jeunes adultes**. Les conditions d'hygiène déplorables des tranchées et les conditions de vie difficiles des Français durant la Grande Guerre, affaiblissent les organismes et participent à l'accroissement du nombre de malades. La ville de Paris, particulièrement touchée comptabilise alors 616 morts par grippe recensés pour la seule semaine du 6 au 12 octobre. Les services de santé qui manquent de lits, de médicaments et surtout de personnel sont très vite dépassés.



La mise en place de la **censure de guerre**, empêche les Français d'être informés sur l'ampleur de la maladie. Le gouvernement, qui refuse de comptabiliser le nombre exact de morts pour ne pas nuire au moral de la population minimise la situation. Après une courte accalmie de deux mois en fin d'année, une troisième vague mortelle de l'épidémie débute. De février à mars 1919, la grippe espagnole touche les dernières régions de France qui étaient encore épargnées. Après plusieurs semaines, le gouvernement décide enfin de prendre des mesures et **impose des quarantaines** qui permettent de faire reculer l'épidémie.

La grippe espagnole est la **pandémie la plus meurtrière de l'histoire**. Elle devance la "peste noire" de 1348, pandémie jusqu'alors la plus violente jamais connue qui a elle seule aurait fait environ 34 millions de victimes. Cette "Grande Tueuse" fait aussi plus de victimes que la Première Guerre mondiale qui a provoqué 9 à 10 millions de morts en quatre ans. **En France, le bilan de la grippe espagnole est estimé à plus de 400 000 morts** dont la plupart sont décédés durant la deuxième vague de l'épidémie entre septembre et novembre 1918. Durant cette période la mortalité du virus est foudroyante et les personnes contaminées décèdent en quelques heures seulement. À l'échelle mondiale, la grippe espagnole aurait selon l'Institut Pasteur causé **entre 20 et 50 millions de morts**.

ACTIVITES CULTURELLES

A l'initiative de la bibliothèque de Monplaisant, Michel Ribette a tenu deux conférences dans la salle des fêtes qui ont été particulièrement appréciées par l'ensemble des participants.

Conférence sur la chouette effraie le 15 Février 2020

La chouette effraie mérite bien son surnom de Dame blanche. Les couleurs très claires dominent sur les parties de sa robe les plus exposées: le masque facial en forme de coeur, le dessous de ses ailes ouvertes, les pattes et le ventre gris blanc à peine piqueté de petites tâches brunâtres.



C'est dans cette robe blafarde qu'elle apparaît furtivement comme un fantôme dans la lumière d'un lampadaire ou des phares de nos voitures.

Le film présenté et commenté par Michel Ribette a permis de nous dévoiler nombre d'aspects de cet oiseau si méconnu et si injustement décrié.

Une remarquable réhabilitation pour ce rapace nocturne que nous aurons peut-être la chance d'apercevoir car elle ne sort généralement de son gîte qu'à la tombée de la nuit et à l'aube .

Conférence sur les chauves-souris le 20 juillet 2020

La Chauve-souris est **un mammifère** protégé depuis 1976. Mal connue, elle fait encore peur à grand nombre d'entre nous, victime de croyances et d'idées préconçues à la vie dure.

Cet animal aux détails anatomiques hors norme est étonnant et ô combien **utile** ne mérite nullement sa mauvaise réputation.



Quant à l'**écholocalisation chez la chauve-souris**, c'est un dispositif naturel incroyablement bien développé. La chauve-souris possède en effet des cordes vocales avec lesquelles elle émet des **ultrasons**, soit par la gueule, soit par le nez, dont la majeure partie est inaudible par l'homme. Ce phénomène, appelé écholocalisation, permet à ce mammifère de se diriger.

Ses proies sont également localisées de cette façon, tout comme leur texture, leur grosseur et le sens de leur déplacement. Le principe est assez simple à comprendre : les ondes sonores émises par les chauves-souris se répercutent sur toute surface environnante avant de revenir à leurs oreilles et d'être analysées par leur cerveau. La chauve-souris possède donc une sorte de **sonar** qui lui permet de se déplacer à l'aveugle.

Michel Ribette nous a révélé tous les secrets de ce chiroptère lors d'une très belle présentation, suivie d'une promenade nocturne dans le bourg qui a permis aux participants d'entendre, grâce à un détecteur, les ultrasons émis par les chauves-souris lors de leurs chasses nocturnes.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Une cérémonie du 11 novembre minimaliste en raison du confinement, avec une présence limitée au maire, aux deux co-présidents de l'ANACR et du porte-drapeau.

Dépôt de 2 gerbes suivi d'une minute de silence en hommage à tous nos morts, civils et militaires, de tous les conflits, mais également des victimes du terrorisme.



Une cérémonie atypique en ce 11 Novembre 2020, sans participation des habitants

Leçons d'Archives

La Paroisse (1)



Le portail du jardin du curé

La paroisse doit son nom à son agréable situation et à la grâce de son paysage. Sûrement aussi à St Johan-Baptista de Monte Placentio qui fut aussi appeler « Munplacens, Monplazene, Mons Plazens. »

Elle a pour titulaire Saint Jean Baptiste dont la fête est célébrée le 24 juin.

Cette dernière se faisait en grande pompe sous la forme d'un grand service religieux auquel étaient conviés de nombreux ecclésiastiques.

Il existait une confrérie depuis 1626, composée d'hommes et de femmes qui participaient avec leurs deniers à l'organisation de cet événement.

Ils élisaient un roi et une reine. Une enchère déterminait la nomination, au profit de celui ou celle qui offrait la plus grande quantité de cire pour l'église. Ils en étaient le roi et la reine.

L'église d'origine préromane avec ses murs en arêtes de poissons et son clocher mur date du 12^e siècle.

A l'intérieur, il existait un petit reliquaire en bronze portant des armoiries non identifiées, sans intérêt archéologique ni esthétique, qui aurait contenu un doigt de Saint Jean Baptiste provenant de l'abbaye de Font-Gauffier dont dépendait

Monplaisant en 1305.

Le presbytère qui existait déjà au Moyen-âge i a été vendu comme bien national à Lasserre pour 12 238 francs le 25 messidor de l'an IV.

Il y avait une population à prédominance bourgeoise dont les Bosredon, les Perponcher, les Vézéat, les Vielcastel...

Le 19 février 1778, fut enseveli dans la nef de l'église, le très haut et très puissant Dominique de Peyrusse, coseigneur de Terrasson, Marquis des Cars, seigneur de Fialeise Lafilolie Gaubert et gouverneur de la ville de Sarlat. Décédé au château de Véziat chez les Vielcastel.



Les anciens curés de Monplaisant sont:

- Jean de la Brosse, recteur de Monplaisant et notaire royal en 1474*
- Murat Baptiste 1620 à 1661*
- Freniac 1663 à 1690*
- Pierre Faure 1692 à 1724*

- Pradou 1725 à 1773
- Gossoul, docteur en théologie qui traverse la révolution. Il tiendra les registres de Monplaisant et de Fongauffier en 1806 et 1807

La paroisse de Monplaisant possédait quelques biens, qui lui avaient été donnés à charge de messes ou de prières, dont le pré de la Joncade donné par Guillaume Bontemps à charge de 12 messes. En 1648, le bénéfice de la cure était de 300 livres.

On relève également :

- Un soulèvement protestant : un parti occupe la forêt de la Bessède de 1623 à 1626.
- Une peste très violente d'avril 1628 à octobre 1629.
- 1630 à 1631 Disette et Typhus
- Retour de la peste en 1633 et 1634
- Révolte des Croquants en 1636/1637
- Un orage dévastateur le 24 juillet 1644
- Trouble de la Fronde période de 1652 à 1653

Un recensement de Pasquet, maire de Monplaisant, datant du 25 juin 1836 fait état de 367 habitants :

- 100 garçons dont 69 hommes mariés et 8 veufs.
- 108 filles dont 64 femmes mariées et 18 veuves.

Rendez-vous pour le prochain épisode sur le journal municipal de 2022 sur le thème : la paroisse (2) après les années 1800

Maurice Teyssandier

LE COIN DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE DE MONPLAISANT

La Bibliothèque de Monplaisant a vécu au ralenti cette année. 2020 avait pourtant bien commencé avec un don de 90 livres pratiquement neufs et la conférence de Michel Ribette sur les chouettes le 16 février et celle sur les chauves-souris au mois de juillet.



Un public très nombreux lors de la conférence sur la chouette effraie

Au mois de juin, la bibliothèque a rouvert les premiers et troisièmes lundis de chaque mois ou sur rendez-vous.

Cette année, il n'y a pas eu de Salon des Ecrivains.

Il est pour l'instant impossible de prévoir la date de l'assemblée générale. Les adhérents seront prévenus par courrier électronique ou par téléphone si elle a lieu.

Une exposition d'aquarelles d'une artiste du Bugue est prévue courant 2021.

INFORMATIONS PRATIQUES :

ADHESION : 10 euros par famille et par an.

HORAIRES : 1^{er} et 3^{ème} lundi de 15H à 17H ; et sur rendez-vous auprès de Muriel DELMAS ou de Marie-Claude RIBATET.

La Bibliothèque de Monplaisant vous présente ses meilleurs vœux

pour 2021 et d'agréables lectures

LES AMIS DU MARDI

L'activité a été limitée aux deux premiers mois de l'année en raison de la pandémie, nos adhérents constituant une population extrêmement sensible.

En janvier, la galette des Rois a été fêtée dans le respect des traditions.

COMITE DES FETES

En raison de la pandémie COVID-19, aucune manifestation n'a pu être organisée.

CALENDRIER PREVISIONNEL 2021

<i>Repas du Printemps le 20 mars</i>	<i>Marche gourmande le 6 juin</i>
<i>Fête du village le 26 et 27 juin</i>	<i>Vide-grenier le 15 août</i>
<i>Repas d'automne le 9 octobre</i>	

Pour info : Le comité des fêtes possède du matériel que vous pouvez réserver

Contactez le président CHIES Séverin 05.53.31.66.26

**MEILLEURS VOEUX POUR CETTE NOUVELLE
ANNEE 2021**



A.N.A.C.R 2020

Association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistance

Mardi 21 Janvier Concours de la Résistance des collèves.
"Comprendre, refuser, résister"

Projection d'un film retraçant les années 1940

Salle Louis Delluc, comme chaque année, Jean-Paul Bedoin et René Gay rencontraient les élèves de troisième des collèges de Belvès, du Bugue de St Cyprien et de Lalinde, pour une séance cinématographique documentaire afin de préparer les collégiens au Concours national de la Résistance.

Nous sommes 80 ans après le douloureux épisode de la reddition du maréchal, suivie spontanément de l'Appel du 18 juin.



Jean-Paul Bedoin et René Gay, les chevilles-ouvrières du concours.

Le Concours a été annulé

MEMORIAL DE FONGAUFFIER

Lundi 27 mai Journée nationale de la Résistance une commémoration la plus sobre possible.

Au Rond-point de la Résistance, chaque année, plusieurs centaines de personnes viennent honorer les victimes de la barbarie nazie mais aussi commémorer l'anniversaire de la Fondation du Comité national de la Résistance. Après s'être interrogée, la présidence de l'ANACR qui avait, dans un premier temps, décidé qu'il n'y aurait rien cette année, à cause des règles sanitaires drastiques, est timidement revenue sur ce renoncement total et a décidé qu'il devait y avoir un symbolique dépôt de gerbe.



Joël Eymet et Marie Praderie représentaient les maires respectifs de Sagelat et de Mompalsant.



Les co-présidents Claude Hellon et Muriel Delmas



Les deux générations de porte-drapeaux

Dimanche 14 juillet : Le pèlerinage laïque de l'A.N.A.C.R du Val de Nauze à Tourliac a été Annulé

Vu la conjoncture actuelle pas de prévision des manifestations pour 2021

Nous espérons qu'en 2021 vos vœux se réaliseront

UNIS VERS CONTRE CANCER



Comme chaque année en janvier nous remettons un chèque pour la recherche contre le Cancer.

Ce 14 janvier Maryse Laval Présidente a remis un chèque de 12 000 euros à Deborah Roche responsable adjointe des dons et legs de la fondation Bergonié et chargée de communication de cette institution.

Un grand Merci de continuer à conserver les bouchons, même si votre apport vous semble dérisoire, car comme le dit si justement la maxime "les petits ruisseaux font les grandes rivières".



IMPRIME PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE